



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024

Affaire n° 05-20240624

Charte de l' élu(e) local(e)

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

24 juin 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 17 juin 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 48
- représenté : 1
- absent : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-quatre juin à quatorze heures et sept minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Patrice Thien-Ah-koon, Maire

Étaient présents :

Augustine Romano, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Albert Gastrin, Francemay Payet-Turpin, Bernard Picardo, Martine Corré, Charles Emile Gonthier, Catherine Turpin, Dominique Gonthier, Mimose Dijoux-Rivière, Maurice Hoarau, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Noéline Domitile, Daniel Maunier, Mansour Zarif, Marie-Claire Boyer, Jean-Pierre Thérincourt, Marie-Lise Blas, Serge Técher, Sylvie Jean-Baptiste, Serge Sautron, Liliane Abmon, Jean-Philippe Smith, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Allan Amony, Evelyne Robert, Eric Ah-Hot, Doris Técher, Jean-Pierre Georger, Véronique Fontaine, Henri Fontaine, Régine Blard, Jean Richard Lebon, Sylvie Leichnig, Jack Gence, Josian Soubaya Soundrom, Anissa Locate, Antoine Lebian, Nathalie Bassire, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Monique Bénard, Gilles Henriot

Était représentée :

Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 05-20240624

Charte de l' élu(e) local(e)

Sous la présidence de Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, nouvellement élu Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1111-1-1,

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret précité,

Considérant que le Maire doit donner lecture de la charte de l' élu(e) local(e) après l'élection du Maire et des adjoints,

Considérant qu'un exemplaire de la charte de l' élu(e) local(e) ainsi que les articles s'y reportant doit être remis à chaque conseiller municipal,

Le Conseil municipal,

réuni le lundi 24 juin 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Prend acte

Article unique de la lecture et de la transmission de la charte de l' élu(e) local(e) et du chapitre du Code général des collectivités territoriales consacré aux « conditions d'exercice des mandats locaux ».

Fait au Tampon, le 24 juin 2024.

Le Maire,



La secrétaire de séance,

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of several loops and a horizontal base.